



Opération de Développement Rural

RAPPORT ANNUEL 2016

1. Tableau des projets réalisés

<i>Priorité PCDR</i>	<i>Numéro projet</i>	<i>Intitulé du projet</i>	<i>Montant du projet à 100%</i>	<i>Pouvoir(s) subsidiant(s)</i>
2	2	<i>Création d'une Maison communautaire intégrant une dimension intergénérationnelle</i>	51.819 € TVAC	RW - Appel à projets « Générations rurales » : 50.000 €
2	3	<i>Aménagement de la Place d'Ouffet afin de la rendre plus conviviale et d'en faire un premier point d'accroche touristique</i>	199.781,81 € TVAC	RW - Crédits d'impulsion : 150.000 €

2. Tableau des projets en cours

Priorité PCDR	Numéro projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Stade d'avancement du projet
1	1	<i>Création d'un pôle culturel, touristique et de rencontres sur le site de la Tour de Justice</i>	-Fiche-projet initiale: 2.915.769,95 € (TVAC) - Actualisation de la fiche-projet (pour le dossier PwDR 2014-2020) : 858.821,21 €	Développement Rural, Fonds européens, Patrimoine, CGT	- Appel à projet PwDR 2014-2020 (mesure 7.4) : projet non-retenu. - 20.09.2016 : décision de la CLDR de demander une convention au développement rural
1	2	<i>Eco-Construction d'une Maison de village « L'Aurore » et aménagement de ses abords afin de redynamiser la vie associative locale et de sensibiliser la population à la construction durable</i>	1.073.051,67 € (TVAC)	Développement rural, Commune	- Signature de la convention-faisabilité le 09/01/2014 - Désignation de l'auteur de projet en septembre 2015 - Présentation de l'avant-projet au Conseil communal et aux comités du village : 5/11/2015 - Approbation de l'avant-projet par la CLDR : 3/12/2015 - Comité d'accompagnement avant-projet : 18/01/2016

					<ul style="list-style-type: none"> - Approbation de l'avant-projet par le SPW le 16/02/2016 - Permis d'urbanisme délivré le 06 juillet 2016 - Le CSC est réalisé, tout le dossier est actuellement soumis, pour avis, au Service du Développement Rural de Huy.
1	4	<p><i>Actualisation de l'atlas des chemins et sentiers vicinaux, renforcement des liaisons sécurisées entre les lieux de vie de la commune et vers les communes voisines, et amélioration des promenades</i></p>	A déterminer	A déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaire complet des chemins réalisé (2013). - Actualisation des 7 promenades communales et modification de certaines d'entre elles (2013). - Ouverture du sentier vicinal le « Chemin du facteur » (2015). - La commune a été retenue comme commune pilote pour l'actualisation et la numérisation des voiries communales (2015). - Réflexion en cours sur les futures liaisons inter-villages dans la commune et avec les communes voisines.

					Retenue comme commune pilote, satellite de la ville de Durbuy, le GTVC établit un nouvel état des lieux de chaque voirie communale suivant un canevas déterminé par la RW.
1	5	Développement du Parc artisanal par l'aménagement de nouvelles voiries et d'un Bâtiment Relais en collaboration avec la SPI	Voiries : € 1.200.000 HTVA Bâtiment relais : <i>en fonction du plafond de subside, soit 480.000 €</i>	Voiries : SPI (€950.000) Commune (€250.000) Bâtiment relais : SPI	Sur les 14 ha, seuls 2,6 à 3 ha sont encore libres. Permis d'urbanisme octroyé pour la construction d'une nouvelle voirie. Cette voirie est en phase d'être terminée. Le BR n'est plus à l'ordre du jour.
1	6	Actions à développer afin d'améliorer l'information et la communication, à destination de la population et des touristes	A déterminer	A déterminer	Le Site internet a été mis à jour : ajout des cartes des 7 balades, insertion de la liste des commerçants locaux, de formulaires administratifs et de galerie de photos (2013). Le CC a voté le marché public pour l'installation d'un nouveau site internet et d'une application mobile pour smartphones etc.
1	7	Mise en réseau des acteurs locaux socio-culturels et sportifs	A déterminer	A déterminer	Organisation d'une journée de présentation de tous les clubs sportifs (2014).

2	4	Aménagement, au terrain du Doyard , d'une aire de divertissements et de rencontres, de logements, et aménagements afin de favoriser la mobilité douce vers différents pôles d'activités importants du village	A déterminer	A déterminer	Convention en cours avec la SPI pour la réalisation de certaines études dans la perspective d'urbaniser la zone dans l'esprit de la fiche PCDR (2015). 20.09.16 : décision de la CLDR de demander une convention au développement rural. Le Collège communal prépare le CSC pour lancer un marché public « auteur de projet » en vue de l'actualisation de la fiche projet et de l'obtention du permis d'urbanisation requis.
2	5	Valorisation du patrimoine	A déterminer	A déterminer	Des actions ponctuelles sont réalisées selon les opportunités. - Mise en valeur du monument aux morts dans le cadre d'un plan éclairage (dossier en cours à l'administration régionale) – 2014 - Mise en valeur du patrimoine lors de Wallonie Weekend Bienvenue (2015). - Réalisation inventaire des tombes de l'ancien cimetière.

2	6	Renforcement du maillage écologique afin de favoriser la biodiversité	A déterminer	A déterminer	Acquisition de matériel de désherbage thermique avec les communes membres du GAL Pays des Condruses (2014).
2	7	Amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux , mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables et sensibilisation de la population	<ul style="list-style-type: none"> - Audit : 2000 € par bâtiment (montant à adapter en fonction de la taille du bâtiment) - Rénovation énergétique à venir : à déterminer en fonction des audits qui seront effectuées. 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>UREBA</u> : 50 % pour audit, comptabilité énergétique et étude de pré faisabilité, 30 % pour la rénovation énergétique des bâtiments publics 	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement d'un éco-passeur (2013) - Dossiers UREBA exceptionnel pour l'isolation des vides ventilés de l'école communale. Travaux en cours. - Etude réalisée en 2014 afin d'améliorer l'empreinte énergétique de 3 bâtiments communaux : l'école de Warzée, l'administration et le presbytère. L'étude révèle qu'ils sont déjà performants énergétiquement. - Information au personnel communal et CPAS par un bureau spécialisé concernant les économies d'énergie initiées par le dossier 31 communes au soleil (2014).

					<ul style="list-style-type: none"> - Placement d'un double vitrage au presbytère à Ouffet. - Réalisation d'un audit énergétique pour la Tour de Justice par un auditeur agréé UREBA (2016). - 21/12/2016 : décision de la CLDR d'activer la fiche-projet, //Projet POLLEC : Convention des Maires signée par la commune d'Ouffet en faveur de l'énergie et du Climat. - Voir également fiche 3.2 qui contribuera à l'amélioration de la performance énergétique.
2	8	<i>Aménagement d'une liaison sécurisée pour les modes doux jusqu'à une « gare TEC multimodale » afin de faciliter le transport en commun vers les grandes agglomérations</i>	A déterminer	<p>A déterminer pour les chemins vicinaux. <u>Aire multimodale</u></p> <p>431.018,27 € TVAC Province : 100.000 € RW - Impulsion 2014 : 143.701,99 €</p> <p>Commune: 187.316,28 €</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Warzée - Ouffet : acquisition d'une partie d'emprise (2013) - Ellemelle : analyse en cours - Parking co-voiturage (accord avec Province en 2013) rue aux Oies : travaux en voie d'achèvement. Hors PCDR.

3	2	<i>Ellemelle : Aménagement du bâtiment de l'ancienne Administration communale et de l'ancienne école notamment dans un but de valorisation du patrimoine.</i>	A déterminer	A déterminer	21/12/2016 : approbation des membres de la CLDR d'activer cette fiche et d'y inclure l'aménagement de logements tremplins.
3	3	<i>Rénovation des locaux du Complexe Sportif Tige de Pair</i>	A déterminer	Infrasports	- Assainissement du bâtiment du club de tennis : installation d'un drain, hydrofugation des murs, nouvelles douches en 2017. - Dossier en cours pour l'éclairage et la rénovation d'un du terrain de tennis (Infrasports).
3	4	<i>Aménagement de logements tremplins et/ou intergénérationnels et/ou à loyer modéré</i>	A déterminer	Ourthe-Amblève Logement	- Construction de 2 maisons et 6 appartements à loyers modérés à la Maladrée par OAL : Les 8 logements sont terminés et attribués. -Logements tremplin voir fiche 3.2.
3	7	<i>Aménagement d'une maison de l'Entité dans l'ancien moulin situé rue Aux Oies afin de soutenir la vie associative</i>	1.277.204,03 € (TVAC) au moment convention	Développement Rural, Commune	- Convention-exécution signée le 11/09/2014. - Comité d'accompagnement avant-projet : 9/03/2015

			<p>exécution.</p> <p>Montant total de 1.354.029 euros TVAC pour une estimation de 1.353.423 eur(fin 2015, approbation dossier projet) TVAC.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Approbation de l'avant-projet par le SPW : 15/04/2015 - Approbation du projet par la CLDR et le Conseil communal en décembre 2015 - Avril 2016 : projet définitif approuvé par le Ministre de la Ruralité - Juin 2016 : ouverture des soumissions - Dossier adjudication transmis au Service de la Direction du développement rural pour approbation.
--	--	--	--	--	---

3. Tableau des projets en attente

Priorité PCDR	Numéro projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Programmation du projet
1	3	Construction d'une Maison de village à Warzée et aménagement de ses abords, sur un terrain à acquérir, afin de favoriser la vie associative et de répondre à certains besoins de l'école communale	1.394.944,84 € (estimation)	Développement rural	A déterminer
2	1	Aménagement de un (ou plusieurs) atelier rural (ateliers ruraux)	A déterminer	Développement Rural, SPI	A déterminer
2	9	Création d'une structure d'accueil pour la petite enfance résultant d'un partenariat public-privé	A déterminer	A déterminer	A déterminer
3	1	Construction d'infrastructures de biométhanisation et création d'un réseau de chaleur	A déterminer	A déterminer	A déterminer
3	5	Construction et aménagement d'un local communautaire dans le lotissement en projet rue Tige Pirette à Ouffet (mise en œuvre de la ZACC)	A déterminer	A déterminer	A déterminer
3	6	Aménagement d'une voie lente cyclopédestre visant à compléter le maillage eurégional actuel de structures de type RAVeL, afin d'améliorer la mobilité douce et de favoriser le développement d'un tourisme diffus	A déterminer	A déterminer	2017

4. Tableau des projets abandonnés

<i>Priorité du PCDR</i>	<i>Numéro du projet</i>	<i>Intitulé du projet</i>	<i>Montant du projet à 100%</i>	<i>Pouvoir(s) subsidiant(s)</i>	<i>Raison de l'abandon</i>

5. Tableau des initiatives nouvelles

<i>Description du constat qui justifie l'initiative</i>	<i>Objectifs rencontrés du PCDR</i>	<i>Intitulé du projet</i>	<i>Montant du projet à 100%</i>	<i>Pouvoir(s) subsidiant(s)</i>	<i>Justification de l'initiative</i>

ANNEXE 1.1 :

TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE CONVENTION –FAISABILITE DE TRAVAUX

Année de la convention-faisabilité	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
2013	PCDR classique PwDR 2007-20013	Eco-Construction d'une Maison de village « L'Aurore » et aménagement de ses abords	Redynamiser la vie associative locale et sensibiliser la population à la construction durable	Provision pour l'étude : 34.326,29 €
Etats d'avancement physique du projet :				Date :
Désignation de l'auteur de projet :				18 septembre 2015
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				5 novembre 2016
Approbation de l'avant-projet par la R.W				16 février 2016
Approbation du projet par l'A.C.				
Approbation du projet par le Ministre				
Adjudication :				
Décision d'attribution du marché				
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				
Début des travaux				
Réception provisoire				
Décompte final				
Réception définitive				
Etat d'avancement financier du projet :				Montant :
Montant conventionné à 100%				
Montant du subside développement rural				
Montants cumulés payés à l'entrepreneur				

ANNEXE 1.2 :

TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE CONVENTION-EXECUTION DE TRAVAUX

Année de la convention- exécution(réalisation)	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
2014	PCDR classique PwDR 2007-20013	Aménagement d'une maison de l'Entité dans l'ancien moulin situé rue Aux Oies	Soutenir la vie associative	€ 870.687,33 en 2016
Etats d'avancement physique du projet :			Date :	
Désignation de l'auteur de projet :			07/02/2011 ¹	
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.			05/09/2011	
Approbation de l'avant-projet par la R.W			15/04/2015	
Approbation du projet par l'A.C.			07/12/2015	
Approbation du projet par le Ministre			Avril 2016	
Adjudication :			Juin 2016	
Décision d'attribution du marché			Juin 2016	
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre			En attente	
Début des travaux				
Réception provisoire				
Décompte final				
Réception définitive				
Etat d'avancement financier du projet :			Montant : 1.354.029 TVAC	
Montant conventionné à 100%				
Montant du subside développement rural				
Montants cumulés payés à l'entrepreneur				

¹ La désignation étant antérieure à la convention, les frais d'étude sont pris en charge par la commune

ANNEXE 2 : TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans)

SANS OBJET

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013				
Etat du patrimoine :					
<i>Le bien est-il toujours propriété communale ?</i>				Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous					
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente					
Montant de la vente					
Modalités de réaffectation du montant de la vente					
Le bien est-il loué ?				Oui	Non
Si le patrimoine est loué à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. En outre, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.					
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)					
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type			Montant annuel	
	Type			Montant annuel	
	Type			Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine ²	Type			Montant annuel	
	Type			Montant annuel	

² Les intérêts et amortissements ne sont pas acceptés dans ces charges d'exploitation.

	Type	Montant annuel	
Bénéfices = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices			

<i>Fonctionnement du projet et utilisation du bien</i>	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	
Impact des activités sur emploi	

ANNEXE 3 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL.

Le rapport annuel de la CLDR est joint à ce rapport.

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur
2009	2009	29 avril 2013	2009
Date des réunions durant l'année écoulée	26 janvier 2016	Nombre de présents	12 participants
	22 mars 2016		10 participants
	20 septembre 2016		15 participants
	21 décembre 2016		13 participants

Réflexion sur l'Opération de Développement Rural (ODR)

En 2016, les membres ont traité les dossiers suivants :

Fiche-projet 1.1 : Création d'un pôle culturel, touristique et de rencontres sur le site de la Tour de Justice : constitution d'un GT en réponse à l'appel à projets PwDR 2014-2020 (mesure 7.4) – projet non-retenu. Décision d'activer la fiche-projet dans le cadre du PCDR avec révision du budget à la baisse et recherche d'autres subsides (CGT et Fonds du Patrimoine) en septembre 2016.

Fiche-projet 1.2 : Aménagement de la Maison de village L'Aurore à Ellemelle : (Mise en place et désignation d'un jury pour désigner l'auteur de projet suivi d'une désignation en septembre 2015 - Présentation de l'avant-projet au Conseil communal et aux comités du village le 5 novembre 2015 – Approbation de l'avant-projet par la CLDR le 3 décembre 2015) – Réunion comité d'accompagnement avant-projet avec la Direction du développement rural DGO3 le 18 janvier 2016 - Approbation de l'avant-projet par le SPW le 16 février 2016 + élaboration du cahier spécial des charges, du dossier urbanisme et des documents d'adjudication de base. Marché attribué le 18 septembre 2016 – Réception du permis d'urbanisme - réalisation d'un cahier spécial des charges et soumission de ce cahier pour avis au Service du Développement Rural de Huy (en attente).

Fiche-Projet 2.4 : Aménagement du terrain du Doyard en logements et espaces de convivialité : décision de la CLDR de procéder à une demande de convention pour cette fiche-projet le 20 septembre 2016 – Projet non-défini à actualiser en CLDR mais envisageant une diversité de logements, voire sociaux (procédure de longue durée).

Fiche-projet 2.7 : Amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux, mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables et sensibilisation de la population : décision de la CLDR d'activer la fiche-projet le 21 décembre 2016 et poursuite/initiation d'actions en faveur de l'économie d'énergie et du climat tant au niveau communal qu'au niveau de la population. //Projet POLLEC (Politiques Locales Energies-Climat) : Convention des Maires signée par la commune d'Ouffet en faveur de l'énergie et du Climat.

Fiche-projet 3.2 : Aménagement du bâtiment de l'ancienne Administration communale d'Ellemelle : Décision de procéder à une demande de convention au développement rural le 21 décembre 2016 - Réflexion sur sa destination : logements tremplins pour jeunes.

Fiche-projet 3.7 : Aménagement d'une maison de l'Entité dans l'ancien moulin situé rue Aux Oies : Projet définitif approuvé par le Ministre de la Ruralité en avril 2016 – Ouverture des soumissions, mise en adjudication réalisée en lots séparés ; attribution des différents lots. Envoi du dossier au Service de la *Direction du développement rural* pour approbation en juin 2016.

Propositions de projets à entreprendre	
Numéro fiche-projet	Fiche 1.1
Intitulé du projet	Création d'un pôle culturel, touristique et de rencontres sur le site de la <i>Tour de Justice</i>
Priorité du projet	Lot 1
Calendrier d'exécution	Le Col. C et les membres de la CLDR vont travailler à l'actualisation de la fiche-projet pour procéder à une demande de convention au développement rural.
Numéro fiche-projet	Fiche 2.4
Intitulé du projet	Aménagement du <i>terrain du Doyard</i> en logements et espaces de convivialité
Priorité du projet	Lot 2
Calendrier d'exécution	Le Col. C et es membres de la CLDR vont travailler à l'actualisation de la fiche-projet pour procéder à une demande de convention au développement rural.
Numéro fiche-projet	Fiche 2.7
Intitulé du projet	Amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux, mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables et sensibilisation de la population
Priorité du projet	Lot 2
Calendrier d'exécution	Le Col. C et les membres de la CLDR vont travailler à l'actualisation de la fiche-projet pour procéder à une demande de convention au développement rural.
Numéro fiche-projet	Fiche 3.2
Intitulé du projet	Aménagement du bâtiment de l'ancienne Administration communale d'Ellemelle
Priorité du projet	Lot 3
Calendrier d'exécution	Les membres de la CLDR vont poursuivre leur réflexion sur la destination des bâtiments

ANNEXE 4 : PROGRAMMATION DANS LES TROIS ANS AVEC RECHERCHE DES MOYENS FINANCIERS

	Priorité du PCDR	Intitulé et numéro du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	
				Dénomination	Pourcentage intervention
Année rapport annuel + 1 an (2017)	Fiche 1.1	Création d'un pôle culturel, touristique et de rencontres sur le site de la Tour de Justice.	Fiche-projet : 2.915.769,95 € (TVAC) Actualisation pour le dossier PwDR : 858.821,21 €	A déterminer	A déterminer
	Fiche 2.4	Aménagement, au terrain du Doyard, d'une aire de divertissements et de rencontres, de logements, et aménagements afin de favoriser la mobilité douce vers différents pôles d'activités importants du village	A déterminer	A déterminer	A déterminer

	Fiche 2.7 :	Amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux, mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables et sensibilisation de la population	A déterminer	A déterminer	A déterminer
	Fiche 3.2	Aménagement du bâtiment de l'ancienne Administration communale d'Ellemelle	A déterminer	A déterminer	A déterminer
Année rapport annuel + 2 ans (2018)	Fiche 1.7	Mise en réseau des acteurs locaux socio-culturels et sportifs	A déterminer	A déterminer	A déterminer
	Fiche 2.8	Aménagement d'une liaison sécurisée pour les modes doux jusqu'à une « gare TEC multimodale » afin de faciliter le transport en commun vers les grandes agglomérations	A déterminer	A déterminer avec les TEC.	A déterminer

	Fiche 3.6	Aménagement d'une voie lente cyclopédestre visant à compléter le maillage eurégional actuel de structures de type RAVeL, afin d'améliorer la mobilité douce et de favoriser le développement d'un tourisme diffus	A déterminer	A déterminer	A déterminer
Année rapport annuel + 3 ans (2019)	Fiche 3.3	Rénovation des locaux du Complexe sportif Tige de Pair	A déterminer	A déterminer	A déterminer



OUFFET

Commission Locale de Développement Rural³

RAPPORT ANNUEL 2016

³ Ce rapport est établi conformément au décret du 11 avril 2014

1. Etat d'avancement de l'Opération de Développement Rural (ODR)

Décision du Conseil communal de mener une ODR	19 décembre 2006
Approbation du PCDR par la CLDR	29 février 2012
Approbation du PCDR par le Conseil communal	15 mars 2012
Présentation en CRAT	2 mai 2012
Approbation du PCDR par le Gouvernement wallon	7 mars 2013
Durée de validité du PCDR	10 ans (2023)
Conventions en cours :	
- Convention-faisabilité Maison de village Ellemelle	9 janvier 2014
- Convention-exécution Maison de l'entité à Ouffet	11 septembre 2014

2. Les réunions de la CLDR en 2016

La CLDR s'est réunie à quatre reprises en 2016. Les PV des réunions sont annexés à ce rapport. Un résumé de ceux-ci est présenté ci-dessous.

CLDR plénière du 26 janvier 2016

Réunion entièrement consacrée au **projet d'aménagement de la Tour de Justice dans le cadre de l'appel à projet de la mesure 7.4 du PwDR 2014-2020 (projet1.1)**.

La réunion a consisté à mettre en place un comité d'accompagnement/Groupe de Travail pour permettre aux membres de proposer des idées, de collaborer à la rédaction du dossier, de poursuivre la réflexion sur l'occupation des différents locaux, la complémentarité avec les autres infrastructures, l'adéquation aux critères de sélection, etc.

CLDR plénière du 22 mars 2016

La réunion a permis de faire le point sur **l'état d'avancement de la fiche 1.2 consacrée à la Maison de village L'Aurore à Ellemelle**. Suite à l'approbation de l'avant-projet en décembre 2015 par la CLDR, une réunion du comité d'accompagnement avant-projet a été organisée le 18 janvier 2016 durant laquelle la direction du développement rural de la DGO3 a émis plusieurs remarques qui ont été intégrées ou expliquées lors de l'élaboration du dossier projet.

Un autre objet de cette réunion était celui de la **fiche 1.1 consacrée à la Tour de Justice : présentation du dossier** en réponse à l'appel à projet de la mesure 7.4 du PwDR. La commune a demandé une dérogation à la limitation des 600 m² compte tenu de l'épaisseur des murs. Un audit énergétique a été réalisé.

Enfin a eu lieu la présentation et l'approbation **du rapport annuel 2015 de l'Opération de Développement Rural et de la Commission Locale de Développement Rural**.

CLDR plénière du 20 septembre 2016

L'état d'avancement du dossier de la Maison de l'Entité rue Aux Oies (fiche 3.7) a été présenté aux membres. Le dossier est actuellement au Service de la Direction du développement rural pour approbation. Une fois la signature accordée par le Ministre, les travaux pourront démarrer.

S'ensuit une attention sur **l'état d'avancement de la Maison de village L'Aurore à Ellemelle (fiche 1.2)** : la convention-faisabilité a été signée par le Ministre. Le bureau d'architecture travaille à l'élaboration du cahier spécial des charges, du dossier urbanisme et des documents d'adjudication de base.

Le troisième projet abordé était celui de **l'aménagement au terrain du Doyard (fiche 2.4)**. Les membres ont approuvé la mise en œuvre de la fiche. La commune va entamer les démarches nécessaires à la demande d'une convention-faisabilité.

Enfin, la réunion s'est penchée sur la **Tour de Justice** quant à la mise en œuvre de sa fiche-projet (**fiche 1.1**). L'aménagement de la *Tour de Justice* a fait l'objet d'un appel à projet au PwDR (mesure 7.4), mais le projet n'a pas été retenu. Les membres de la CLDR valident l'activation de la fiche dans le cadre du PCDR. Toutefois, les budgets initialement prévus seront revus à la baisse.

CLDR plénière du 21 décembre 2016

Elle est ensuite consacrée à l'évolution de plusieurs dossiers :

- **l'aménagement d'une Maison de l'Entité rue Aux Oies (fiche 3.7)** : le dossier est au Service de la Direction du développement rural pour approbation.
- **la Maison de village L'Aurore à Ellemelle (fiche 1.2)** : le cahier spécial des charges est actuellement soumis, pour avis, au Service du Développement Rural de Huy.
- **l'aménagement au terrain du Doyard (fiche 2.4)** : accord du CLDR le 20 septembre 2016 pour que la commune entreprenne les démarches nécessaires à la demande d'une convention au développement rural pour ce projet ; l'Administration communale cogite et travaille à la meilleure manière de présenter le dossier avant son introduction auprès de l'Administration du développement rural.
- **la Tour de Justice (fiche 1.1)** : les membres de la CLDR ont approuvé le 20 septembre 2016 l'activation de cette fiche-projet. Actuellement, la commune travaille à l'actualisation de la fiche, qui sera ultérieurement présentée en CLDR.
- **l'aménagement du bâtiment de l'ancienne Administration communale et de l'ancienne école à Ellemelle (fiche 3.2)** : rénovation du bâtiment envisagée par la commune et réflexion sur sa destination. L'idée est de construire des logements tremplins pour inciter des jeunes couples à s'installer dans notre commune.

- Les appartements ainsi créés leurs seraient loués. Si ceux-ci décident d'acheter ou construire sur notre commune, une partie du loyer pourra leur être rétrocédée. Approbation des membres de l'activation de cette fiche ainsi que du projet d'aménagement de logements tremplins.

La réunion se termine par **la présentation du projet POLLEC (Politiques Locales Energies-Climat)** : la commune d'Ouffet a signé la Convention des Maires en faveur de l'énergie et du Climat. Enfin, la réunion se solde par une réflexion sur **l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux d'Ouffet (Fiche 2.7)** : les membres approuvent l'activation de cette fiche-projet.

3. Initiatives de la CLDR

Proposition d'idées et **mise en place un comité d'accompagnement/Groupe de Travail pour le projet PwDR** (mesure 7.4) relatif à la fiche-projet *Tour de Justice*.

En matière d'économie d'énergie (**POLLEC**), la CLDR a émis l'idée de promouvoir les actions en faveur de l'économie d'énergie et du climat menées dans le Bulletin communal afin d'inciter les habitants à entreprendre des actions en faveur de l'énergie et du climat.

4. Etat d'avancement des projets en convention

Aménagement de la Maison du Village L'Aurore à Ellemelle (fiche 1.2) : l'avant-projet a été approuvé par l'Administration régionale le 16 février 2016. Le permis d'urbanisme a été délivré. L'auteur de projet a réalisé le cahier spécial des charges. Celui-ci est actuellement soumis, pour avis, au Service du Développement Rural de Huy.

Aménagement d'une Maison de l'Entité rue aux Oies (fiche 3.7) : le dossier définitif a été approuvé par le Ministre en avril 2016. L'ouverture des soumissions a eu lieu en juin 2016. La mise en adjudication a été réalisée en lots séparés ; les différents lots ont été attribués. La commune a soumis le dossier à la tutelle des marchés publics qui a été approuvé. Ce dossier est maintenant au Service de la *Direction du développement rural* pour approbation. Une fois la signature accordée par le Ministre, les travaux pourront démarrer. Le commencement des travaux est espéré pour le début de l'année 2017.

5. Perspectives pour 2017

Les membres de la CLDR poursuivront leur travail d'actualisation des différentes fiches-projets pour lesquels ils ont souhaité procéder à une demande de convention au développement rural : **Tour de Justice (fiche 1.1)**, **l'aménagement du terrain Doyard (fiche 2.4)**, **l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux (fiche 2.7)**, **l'aménagement du bâtiment de l'ancienne Administration communale et de l'ancienne école d'Ellemelle (fiche 3.2)**.

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE**

(asbl GREOA)

COMMUNE D'OUFFET
PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

Procès-verbal de la CLDR
Du 26 janvier 2016 à 20h00
(Salle du Conseil communal – rue du village 3 à 4590 Ouffet)

Représentation	Effectifs	Suppléants
<u>Géographique</u> Ouffet Warzée Ellemelle	MARCHAL Martine VAN SULL Philippe GROSFILS Francis	JANSSEN Paulette (excusée) JADIN Benoît (excusé) GALLOY Ludivine
<u>Politique</u> EC EC EC EC	CASSART Caroline (excusée) LARDOT Renée WAUTELET Paul FROIDBISE Francis (excusé)	DECROUPETTE Noëlle SERVAIS Emilie GIELEN Marc-Antoine JOLY Brice
<u>Groupe d'âge</u> 30 ans et moins 30 à 50 ans + 50 ans	TAENS Guillaume GILON Corinne THIRION Jean-Claude	MAROTTA Justine D'HEUR Astrid DEFRERE Marcel
<u>Associatif et autres</u>	TRINE Jean-Marie DEFECHEREUX Marie-Louise KALBUSCH Xavier SEIDEL Marie-Cécile SERVAIS Valentine LEGRAND Jean-Pierre (excusé) LAWALREE Geneviève (excusée)	RUTHY Philippe WALHIN Freddy LIZEN Jean-Marie GODBILLE Géraldine WAUTELET Fanny (excusée) BAUDOIN Joseph RENAVILLE Gérald

Agent de développement du GREOA : Gilis Marie-Françoise
SPW-Développement rural (DGO3) : Madame Franck, excusée

Cette réunion de la commission a pour objet le projet d'aménagement de la Tour de Justice dans le cadre de l'appel à projet de la mesure 7.4 du PwDR 2014-2020. Cet appel à projet a déjà été évoqué lors de la précédente réunion de la CLDR, l'objectif de cette réunion est de permettre aux membres de proposer des idées et de mettre en place un comité d'accompagnement/Groupe de Travail pour le projet PwDR « Tour de Justice ». Etant donné les délais pour introduire le dossier, cette réunion a été convoquée rapidement et sera uniquement consacrée à ce projet. Une réunion sera organisée en mars pour présenter ce dossier finalisé et faire le point sur les autres projets.

Dans un premier temps, l'appel à projet est rappelé aux membres de la CLDR. Le Programme wallon de Développement Rural (PwDR) 2014-2020 propose tout une série de mesures qui s'adressent à différents acteurs du monde rural dont les agriculteurs mais également les TPE/PME, les communes, les maisons du tourisme, les Groupes d'Action Locale, etc. Le PwDR 2014-2020 ainsi que les différentes mesures sont consultables sur le site <http://agriculture.wallonie.be/pwdr>. La mesure 7.4 « Investissement dans des services de base à la population rurale » est une mesure qui vise l'équipement des villages ou communes en espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents, permettant d'accueillir des activités multiples de type socio-récréatives, culturelles et/ou de services qui rencontrent un intérêt de service public. L'implantation de ces infrastructures sera réalisée par les pouvoirs publics locaux dans un contexte participatif et citoyen tout en reposant sur une analyse AFOM du territoire concerné, afin de renforcer l'objectif d'inclusion sociale.

Les dossiers de candidature doivent être introduits via un formulaire en ligne avant le 15 février 2016. Les projets retenus pour un cofinancement FEADER doivent être dans un PCDR en cours de validité ou dans un PST ou un Plan qualité approuvés et qui sont ainsi compatibles avec la stratégie locale de développement. Les projets doivent être multifonctionnels et polyvalents, c'est-à-dire que ces espaces devront accueillir au moins une activité dans 3 des secteurs suivants: socio-récréatif, culturel, services et promotion des ressources locales. Les projets ne doivent pas dépasser 600 m² de surface construite et doivent répondre aux besoins de la population du ou des villages concernés. Les dépenses éligibles se composent des montants nécessaires pour la construction, l'acquisition ou la rénovation de biens immeubles de même que pour l'achat d'équipements neufs. Elles comprennent également les frais généraux liés aux investissements précités (frais d'honoraires d'architecte, d'études de sol et de conseils en matière de durabilité environnementale) mais sont plafonnés à 12% des coûts d'investissements éligibles du projet. L'intervention publique représente 80% des coûts éligibles réellement engagés et payés.

Les projets seront évalués selon trois critères :

- La pertinence du projet : des besoins et de la population ciblée, des activités et services proposés, de la dynamique et gestion du projet, du programme des travaux et de la localisation géographique;
- L'efficacité du projet : économie d'échelle, modularité et polyvalence, accessibilité et confort, caractère durable en matière de gestion de l'énergie, des déchets, de l'eau, transversalité, complémentarité par rapport aux plans et programme de la commune;
- La faisabilité du projet : état des contraintes et avancement de l'étude technique ainsi que calendrier.

Dans le cadre de cet appel à projets, il avait été convenu lors de la précédente réunion de la CLDR d'introduire un dossier pour l'aménagement de la Tour de Justice. Le principal problème dans ce dossier est la limitation de l'intervention à 600 m² ce qui ne permet pas d'aménager plus de deux étages. Selon les premières estimations, la limite des 600 m² serait légèrement dépassée.

Madame Lardot rappelle ce qui a déjà été proposé en matière d'occupation des locaux :

- Au rez-de-chaussée : borne d'information pour les touristes, un local de réunion dans la salle voutée, les sanitaires.
- Niveau intermédiaire : salle de concert et bar
- Espace d'exposition dans l'escalier
- Académie de peinture dans la salle au-dessus de la salle de concert.

Les membres de la CLDR sont consultés sur l'occupation des locaux. Outre les activités déjà existantes dans la Tour (Ouffet médiéval, vendredis de la Tour, club de moto, syndicat d'initiative, etc.), plusieurs nouvelles idées sont émises : cours de musique, ciné-club, club photo, foire aux livres, etc.

En matière d'accessibilité, il est convenu de proposer un ascenseur au milieu du hall pour accéder à la salle de concert et au local pour l'Académie des Ardennes. Un escalier de secours extérieur sera également prévu.

Madame Lardot indique que Pascal Legardeur, architecte à Ouffet, va actualiser l'estimation budgétaire. En outre, Monsieur Delhaye, architecte du SPW à la restauration du patrimoine est venu sur place pour conseiller la commune dans la restauration et un auditeur énergétique agréé UREBA va réaliser une étude du bâtiment et proposer une isolation et un système de chauffage adapté.

Au vu des délais pour introduire le dossier, il est proposé de créer un Groupe de Travail qui pourra se réunir rapidement pour collaborer à la rédaction du dossier. Deux membres de la CLDR proposent de faire partie de ce GT : Martine Marchal et Emilie Servais. Il est précisé que ce GT reste cependant ouvert à d'autres membres de la CLDR qui souhaiteraient le rejoindre.

Ce GT va poursuivre la réflexion sur l'occupation des différents locaux, la complémentarité avec les autres infrastructures, l'adéquation aux critères de sélection, etc.

La séance plénière est clôturée à 20h50. Elle est suivie par une première réunion du Groupe de Travail « Tour de Justice ».

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE**

(asbl GREOA)

COMMUNE D'OUFFET
PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

Procès-verbal de la CLDR

Du 22 mars 2016 à 20h00

(Salle du Conseil communal – rue du village 3 à 4590 Ouffet)

Représentation	Effectifs	Suppléants
<u>Géographique</u> Ouffet Warzée Ellemelle	MARCHAL Martine (excusée) VAN SULL Philippe GROSFILS Francis	JANSSEN Paulette JADIN Benoît GALLOY Ludivine
<u>Politique</u> EC EC EC EC	CASSART Caroline LARDOT Renée WAUTELET Paul FROIDBISE Francis	DECROUPELLE Noëlle SERVAIS Emilie GIELEN Marc-Antoine JOLY Brice
<u>Groupe d'âge</u> 30 ans et moins 30 à 50 ans + 50 ans	TAENS Guillaume GILON Corinne THIRION Jean-Claude	MAROTTA Justine D'HEUR Astrid DEFREERE Marcel
<u>Associatif et autres</u>	TRINE Jean-Marie DEFECHEREUX Marie-Louise KALBUSCH Xavier SEIDEL Marie-Cécile SERVAIS Valentine (excusée) LEGRAND Jean-Pierre LAWALREE Geneviève (excusée)	RUTHY Philippe WALHIN Freddy LIZEN Jean-Marie GODBILLE Géraldine WAUTELET Fanny (excusée) BAUDOIN Joseph RENAVILLE Gérald

Agent de développement du GREOA : Gilis Marie-Françoise
SPW-Développement rural (DGO3) : Madame Franck, excusée

La réunion débute par une minute de silence en mémoire des victimes des attentats de Bruxelles.

1. Approbation du PV du 3 décembre 2015 et du 26 janvier 2016

Les PV sont approuvés sans remarques.

2. Fiche 1.2 « Maison de village L'Aurore à Ellemelle » : état d'avancement

Suite à l'approbation de l'avant-projet en décembre 2015 par la CLDR, une réunion du comité d'accompagnement avant-projet a été organisée le 18 janvier 2016. Lors de cette réunion, la direction du développement rural de la DGO3 a émis plusieurs remarques qui devront être intégrées ou expliquées lors de l'élaboration du dossier projet. Ces remarques concernent notamment la création d'un emplacement PMR, l'accès aux toilettes pour les PMR, la création d'un local pour le rangement des poubelles, l'accès à la scène, la crainte de surchauffe dans le petit local, la hauteur de plafond dans les locaux sanitaires, la création d'un trottoir, les cloisons amovibles pour la gestion du bar, etc.

L'avant-projet a été approuvé par la DGO3. L'auteur de projet prépare actuellement le dossier projet et notamment la demande de permis d'urbanisme. Le choix des matériaux n'a pas encore été finalisé ; les réflexions portent sur l'utilisation de pierres pour l'extérieur et de béton pour l'intérieur. La commune espère obtenir le permis fin juin 2016.

Monsieur Grosfils interroge la commune sur la programmation des travaux pour savoir s'il sera possible d'organiser la marche ADEPS en 2017. Dans le cas où la salle actuelle serait déjà détruite, le départ de la marche pourrait être organisé à l'ancienne administration communale avec la mise à disposition d'un chapiteau.

3. Fiche 1.1 « Tour de Justice » : présentation du dossier en réponse à l'appel à projet de la mesure 7.4 du PwDR

Le dossier a été introduit le 12 février et une réponse est attendue pour le mois de juin 2016. La commune a demandé une dérogation à la limitation des 600 m² compte tenu de l'épaisseur des murs. Un audit énergétique a été réalisé.

Le projet consiste à rénover la Tour de Justice (isolation, plafonnage, réparation des murs en moellons, revêtements de sol, électricité et éclairage, sanitaires, chauffage, ventilation, ascenseur, escalier de secours, etc.) pour y organiser les activités suivantes :

- Au rez-de-chaussée
 - hall d'entrée polyvalent avec un espace ouvert en journée pour les touristes
 - Un ascenseur dans le hall d'entrée pour desservir le niveau intermédiaire et le premier étage
 - Un petit local de réunion d'une capacité d'environ 10 personnes
 - Un bar
 - Les sanitaires
 - Le local technique
- Au niveau intermédiaire : une salle de concert polyvalente
- Au premier étage
 - Local pour l'Académie de peinture
 - Espace polyvalent dans le prolongement de l'escalier pour des expositions
 - Local obscur pour accueillir des projections « Ciné-Club » ou des expositions
- Au deuxième et troisième étage (non repris dans les coûts éligibles)
 - Fonds d'histoire local
 - Centre d'interprétation de la sorcellerie
 - Local de rangement pour les costumes de l'asbl Ouffet médiéval
 - Un local pour abriter des éléments physiques du patrimoine
- Au quatrième étage (non repris dans les coûts éligibles) : point de vue

4. Présentation et approbation du rapport annuel 2015 de l'Opération de Développement Rural

Le rapport annuel de l'Opération de Développement Rural et de la Commission Locale de Développement Rural est distribué en séance. Madame Lardot présente le contenu des diverses rubriques du rapport.

Des compléments d'information au contenu du rapport sont apportés :

- Fiche 1.6 : une réflexion est en cours pour la création d'un nouveau site internet.
- Fiche 3.7 : le dossier projet n'a pas encore été approuvé. Une discussion est toujours en cours concernant l'agrandissement des fenêtres de l'étage.

En ce qui concerne la planification des projets, plusieurs membres rappellent que la Maison de village à Warzée est en lot 1 et que la programmation de celle-ci est reportée chaque année à une échéance de trois ans.

Les membres approuvent le contenu du rapport annuel 2015 de l'ODR et de la CLDR. Ce rapport sera consultable sur le site internet www.pcdr.be.

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE**

(asbl GREOA)

COMMUNE D'OUFFET
PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

Procès-verbal de la CLDR
Du 20 septembre 2016 à 20h00
(Salle du Conseil communal – rue du village 3 à 4590 Ouffet)

Représentation	Effectifs	Suppléants
<u>Géographique</u> Ouffet Warzée Ellemelle	MARCHAL Martine (excusée) VAN SULL Philippe GROSFILS Francis	JANSSEN Paulette JADIN Benoît GALLOY Ludivine (excusée)
<u>Politique</u> EC EC EC EC	CASSART Caroline LARDOT Renée WAUTELET Paul FROIDBISE Francis	DECROUPETTE Noëlle SERVAIS Emilie GIELEN Marc-Antoine JOLY Brice
<u>Groupe d'âge</u> 30 ans et moins 30 à 50 ans + 50 ans	TAENS Guillaume GILON Corinne THIRION Jean-Claude	MAROTTA Justine D'HEUR Astrid DEFREERE Marcel
<u>Associatif et autres</u>	TRINE Jean-Marie DEFECHEREUX Marie-Louise KALBUSCH Xavier SEIDEL Marie-Cécile SERVAIS Valentine LEGRAND Jean-Pierre LAWALREE Geneviève (excusée)	RUTHY Philippe WALHIN Freddy LIZEN Jean-Marie GODBILLE Géraldine WAUTELET Fanny (excusée) BAUDOIN Joseph RENAVILLE Gérald

Agent de développement du GREOA : Vanni Maurine

1. Approbation du PV du 22 mars 2016

Le PV est approuvé sans remarques.

2. Fiche 3.7 « Aménagement d'une Maison de l'Entité rue Aux Oies » : état d'avancement

Suite à l'approbation du projet définitif, la convention-réalisation a été signée par le Ministre le 11 septembre 2014. Le cahier des charges a été révisé selon le modèle 2022 par l'auteur de projet. La commune a pu procéder à l'adjudication des travaux. L'information a par ailleurs été publiée dans le bulletin des adjudications. La volonté était de privilégier les entrepreneurs de la Région.

L'adjudication a donc été réalisée en lots séparés pour permettre à ces derniers de participer. Toutefois, la Région wallonne exige que les entrepreneurs soient agréés, ce qui n'est pas toujours le cas de ceux des alentours.

La commune a reçu suffisamment d'offres pour sept des neuf lots. Une offre a été rendue pour le lot 6 (l'ascenseur) et aucune pour le lot 2 (menuiserie). Il a donc été décidé de procéder à une procédure négociée sans publicité.

Après avoir contacté plusieurs entreprises, les différents lots ont pu être attribués pour un montant total de 1.354.029 euros TVA comprise pour une estimation de 1.353.423 euros TVAC.

La commune doit encore soumettre les dossiers à la tutelle des marchés publics pour pouvoir, ensuite, l'envoyer à la Direction du développement rural. Une fois la signature accordée par le Ministre, les travaux pourront démarrer. Le commencement des travaux est espéré pour le début de l'année 2017.

3. Fiche 1.2 « Maison de village L'Aurore à Ellemelle » : état d'avancement

Madame Lardot rappelle que la convention-faisabilité a été signée par Monsieur le Ministre. Le bureau d'architecture travaille à l'élaboration du cahier spécial des charges, du dossier urbanisme et des documents d'adjudication de base. Une fois réalisés, ces documents devront être soumis à l'approbation de la Direction du développement rural.

4. Fiche 2.4 « Aménagement au terrain du Doyard » : mise en œuvre de la fiche-projet

La Bourgmestre explique que la commune souhaite activer cette fiche-projet parce qu'actuellement, il existe peu de terrains à bâtir à vendre sur l'entité. La superficie du terrain du Doyard s'élève à environ deux hectares. L'urbanisation d'un terrain est une procédure de longue durée. Ce terrain nécessitera que l'on y aménage une route et des trottoirs. Par ailleurs, il s'agira de prendre en compte les impétrants et les travaux d'épuration.

La Bourgmestre explique que le projet peut bénéficier d'un subside s'élevant jusqu'à 60% de la Région wallonne. Il y aurait une diversité de logements, voire éventuellement un projet de construction de logements sociaux.

La Bourgmestre précise que le projet n'est pas encore défini et que son actualisation se fera en CLDR. Un membre demande des précisions quant au nombre de logements résidentiels qui pourraient s'y installer. La Bourgmestre montre alors un plan prévoyant 18 à 25 logements.

La commune et les membres de la CLDR souhaitent laisser un poumon vert sur le terrain du Doyard, ce qui sera prévu dans les plans d'aménagements. La Bourgmestre précise que la réalisation d'une bâtisse à appartements pourrait être une solution idéale pour favoriser l'intergénérationnel. Toutefois, elle précise que rien n'est arrêté et que les discussions se poursuivront en CLDR.

Un membre précise que la proportion de personnes âgées sur la commune est de 20 à 25%. Certaines d'entre elles sont propriétaires d'une grande maison et souhaiteraient peut-être vivre dans un appartement, ce qui rend le projet d'autant plus pertinent au regard des besoins de la commune.

Un membre s'interroge quant au terrain de la Maladrée qui appartient à la Société wallonne du Logement (SWL). En effet, si cette dernière envisage la construction d'habitations, il serait préférable pour la commune de prévoir un espace vert plus important qu'initialement envisagé. Toutefois, selon Madame Lardot, le projet ne semble pas avancer du côté de la SWL.

Les membres de la CLDR approuvent la mise en œuvre de la fiche 2.4. La commune va entamer les démarches nécessaires à la demande d'une convention-faisabilité.

5. Fiche 1.1 « Tour de Justice » : mise en œuvre de la fiche-projet

L'aménagement de la Tour de Justice a fait l'objet d'un appel à projet au PwDR. Le projet n'a toutefois pas été retenu pour deux raisons. La première concerne le non-respect de la limitation de l'espace à 600m². Rappelons que la commune avait demandé une dérogation à cette limitation étant donné que les murs de la Tour de Justice sont d'une épaisseur importante. Cette demande semble ne pas avoir été prise en compte. La deuxième raison est que le projet d'aménagement de la Tour de Justice ne concernait qu'une moitié du bâtiment. Hors, les subventions octroyées par le PwDR comprenaient l'aménagement de l'entièreté d'un bâtiment. Le choix du PwDR s'est avant tout porté sur les projets respectant tous les critères imposés.

Toutefois, la commune souhaite activer cette fiche-projet dans le cadre de son PCDR. Le projet initial coûtait environ 3 millions d'euros, somme que la commune ne peut actuellement pas se permettre de financer (même avec l'intervention de la Région wallonne). C'est pourquoi le projet a été adapté. Son coût s'élève désormais à 840.000 euros dont 270.400€ à charge de la commune.

Madame Lardot rappelle en quelques mots le projet d'aménagement de la Tour de Justice qui se traduit comme suit :

Au rez-de-chaussée

- un hall d'entrée polyvalent avec un espace ouvert en journée pour les touristes
- un ascenseur dans le hall d'entrée pour desservir le niveau intermédiaire et le premier étage
- un petit local de réunion d'une capacité d'environ 10 personnes
- un bar
- des sanitaires
- un local technique

Au niveau intermédiaire : une salle de concert polyvalente

Au premier étage

- un local pour l'Académie de peinture ou une autre destination à réfléchir.
- un espace polyvalent dans le prolongement de l'escalier pour des expositions
- un local obscur pour accueillir des projections « Ciné-Club » ou des expositions

Au deuxième et troisième étage :

- le Fonds d'histoire local
- le Centre d'interprétation de la sorcellerie
- un local de rangement pour les costumes de l'ASBL Ouffet médiéval
- un local pour abriter des éléments physiques du patrimoine

Au quatrième étage : un point de vue

Un audit énergétique a été réalisé. Il ressort de ce dernier que des travaux d'isolation ne sont pas indispensables pour le rez-de-chaussée, la salle de spectacle et le bar. En revanche, il conviendra d'isoler les deux grandes salles des étages supérieurs.

En matière de subventionnement, Madame Lardot rappelle qu'il importe de faire appel à d'autres sources de financements que ceux du PCDR, c'est pourquoi elle a d'ores et déjà contacté le CGT (accueil touristique au rez-de-chaussée) et le Fonds du Patrimoine (façade classée) pour leur soumettre le projet.

Madame Lardot demande aux membres s'ils ont des remarques et éventuelles suggestions. Un membre de la CLDR se demande s'il sera toujours envisageable d'organiser des événements tels que la fête médiévale dans la Tour de Justice.

Un autre membre se questionne quant à la capacité de charge de l'ascenseur. La Bourgmestre précise que ce dernier sera destiné aux personnes à mobilité réduite. Les autres visiteurs pourront emprunter l'escalier.

Certains membres se questionnent quant à la nécessité d'installer un monte-charge pour accéder aux niveaux supérieurs de la Tour. Il est précisé que la Tour de Justice se compose de plusieurs bâtiments de niveaux différents, ce qui ne laissait pas d'autres choix dans la conception des travaux et est de toute façon obligatoire. Un ascenseur permettra donc d'accéder à la grande salle du 1^{er}, ensuite le monte-charge donnera accès aux niveaux supérieurs.

Les membres de la CLDR s'accordent sur l'activation de la fiche-projet. Une prochaine réunion de la CLDR sera destinée à l'actualisation de cette dernière.

6. Divers

Un membre souhaite savoir quand le petit train devra être retiré du hangar à côté de la salle aux Oies. Il s'avère que ce hangar va être détruit puisqu'il présente de l'amiante dans ses bâtisses.

La réunion se termine à 20h40.

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
OURTHE-VESDRE-AMBLEVE**

(asbl GREOVA)

COMMUNE D'OUFFET
PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

Procès-verbal de la CLDR
Du 21 décembre 2016 à 20h00
(Salle du Conseil communal – rue du village 3 à 4590 Ouffet)

Représentation	Effectifs	Suppléants
<u>Géographique</u> Ouffet Warzée Ellemelle	MARCHAL Martine (excusée) VAN SULL Philippe GROSFILS Francis	JANSSEN Paulette JADIN Benoît GALLOY Ludivine
<u>Politique</u> EC EC EC EC	CASSART Caroline (excusée) LARDOT Renée WAUTELET Paul FROIDBISE Francis	DECROUPETTE Noëlle SERVAIS Emilie GIELEN Marc-Antoine JOLY Brice
<u>Groupe d'âge</u> 30 ans et moins 30 à 50 ans + 50 ans	TAENS Guillaume GILON Corinne THIRION Jean-Claude (excusé)	MAROTTA Justine D'HEUR Astrid DEFREERE Marcel (excusé)
<u>Associatif et autres</u>	TRINE Jean-Marie DEFECHEREUX Marie-Louise KALBUSCH Xavier SEIDEL Marie-Cécile SERVAIS Valentine LEGRAND Jean-Pierre LAWALREE Geneviève (excusée)	RUTHY Philippe WALHIN Freddy LIZEN Jean-Marie GODBILLE Géraldine WAUTELET Fanny BAUDOIN Joseph (excusé) RENAVILLE Gérald

Chargée de mission en environnement au GAL Pays des Condruses : Chantal COURARD
Agent de développement du GREOVA : Maurine VANNI

1. Approbation du PV du 20 septembre 2016

Le PV est approuvé sans remarques.

2. Evolution des dossiers :

- **Fiche 3.7 « Aménagement d'une Maison de l'Entité rue Aux Oies »**

Mme Lardot rappelle que le dossier projet a été approuvé en avril 2016 par le Ministre de la Ruralité. L'ouverture des soumissions a eu lieu en juin 2016. La mise en adjudication a été réalisée en lots séparés ; les différents lots ont été attribués.

Le dossier a été soumis à la tutelle des marchés publics et a été approuvé. Ce dossier est maintenant au Service de la Direction du développement rural pour approbation. Une fois la signature accordée par le Ministre, les travaux pourront démarrer.

- **Fiche 1.2 « Maison de village L'Aurore à Ellemelle »**

Mme Lardot rappelle que le marché a été attribué le 18 septembre 2015. L'avant-projet a été approuvé par l'Administration régionale le 16 février 2016. Le permis d'urbanisme a été délivré. L'auteur de projet a réalisé le cahier spécial des charges. Celui-ci est actuellement soumis, pour avis, au Service du Développement Rural de Huy. La commune espère avoir la convention exécution pour le mois de janvier 2017.

- **Fiche 2.4 « Aménagement au terrain du Doyard »**

Le 20 septembre 2016, la CLDR a marqué son accord pour que la commune entreprenne les démarches nécessaires à la demande d'une convention au développement rural pour ce projet. L'Administration communale cogite et travaille à la meilleure manière de présenter le dossier avant son introduction auprès de l'Administration du développement rural.

- **Fiche 1.1 « Tour de Justice »**

Le 20 septembre 2016, les membres de la CLDR ont approuvé l'activation de cette fiche-projet. Actuellement, la commune travaille à l'actualisation de la fiche, qui sera ultérieurement présentée en CLDR.

3. Fiche 3.2 « Ellemelle : aménagement du bâtiment de l'ancienne Administration communale et de l'ancienne école » : mise en œuvre de la fiche-projet

Mme Lardot explique aux membres que la commune envisage la rénovation de ce bâtiment et réfléchit actuellement à sa destination. La possibilité d'y installer des logements tremplins à destination des jeunes de la commune semblerait la piste la plus adéquate. Ces jeunes auraient l'opportunité de constituer une sorte d'épargne logement via la restitution par l'Administration communale d'une partie des loyers s'ils construisent ou achètent un logement à Ouffet. Pour la commune, ce projet représenterait l'avantage de conserver une partie des jeunes sur son territoire. Les membres approuvent l'activation de cette fiche ainsi que le projet d'aménagement de logements tremplins.

4. POLLEC

- **Projet POLLEC (Politiques Locales Energies-Climat)**

Mme COURARD présente le projet POLLEC (cf. présentation power-point). Elle explique que la commune d'Ouffet a signé la Convention des Maires en faveur de l'énergie et du Climat. L'objectif majeur de ce projet est de constituer un plan d'actions afin de diminuer la consommation d'énergie de 40% d'ici l'horizon 2030.

Différents projets sont présentés aux membres de la CLDR afin qu'ils réfléchissent de manière plus concrète à un plan d'actions adapté aux spécificités de la commune d'Ouffet. Un membre de la CLDR émet l'idée de promouvoir les actions en faveur de l'économie d'énergie et du climat menées par la commune dans le Bulletin communal afin d'inciter les habitants à entreprendre des actions similaires chez eux.

- **Fiche 2.7 « Ouffet : amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux »**

Suite à cette présentation, Mme Lardot explique aux membres que cette fiche du PCDR pourrait être activée afin de poursuivre ou initier des actions en faveur de l'économie d'énergie et du climat tant au niveau communal qu'au niveau de la population. Les membres approuvent l'activation de cette fiche-projet.

5. Divers

En l'absence de points divers, la séance se clôture à 21h35.